

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du mardi 29 octobre 2019 à 18 h 45**  
-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Mandy DURET, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Marie-Claude VEYRET et Véronique BENOIT

**Excusés :**

Delphine RICHARD et Lionel MURAZ

**Secrétaire de séance :** Véronique BENOIT.

La Présidente propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- la proposition et validation des taux horaires du prestataire en charge de l'entretien des locaux pour l'année 2020.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 9 juillet 2019.

La Présidente précise que lors de cette séance et par délibération, le Comité Syndical l'autorisait à déposer un dossier de subvention au titre du FDEC, pour la réfection des salles de classe de l'étage. Suite à un échange téléphonique avec les services du Département, ces derniers ont précisé que ces travaux étaient considérés comme de l'entretien, donc à inscrire au budget de fonctionnement. De ce fait, nous ne pouvons être éligibles à une aide financière.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

**❖ Annulation d'un poste d'adjoint technique pour 30h49mn ou 30.83 ch. en périodes scolaires et création d'un poste d'adjoint technique pour 26.05 mn ou 26.08 ch annualisé**

Il est rappelé que lors de la séance du 9 juillet dernier, le Comité Syndical avait délibéré pour modifier le temps de travail de Madame SALOMON Marie-Josèphe, en lui intégrant les heures de ménage de la partie extension de l'école. La délibération et l'arrêté correspondant ont été rédigés à raison de 30.83 ch. ou 30.49 minutes de travail en périodes scolaires.

Pour une meilleure gestion, et afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lors du dépôt du dossier de demande de retraite de l'agent, le Centre de Gestion de la fonction publique de la Savoie nous conseille, de créer ce poste en nombre d'heures payées ou annualisées.

La Présidente propose donc l'annulation d'un poste d'adjoint technique pour 30.49 mn ou 30.83 ch. en périodes scolaires et la création d'un poste d'adjoint technique pour 26.05 mn ou 26.08 ch. annualisé.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, cette annulation et création de poste, et autorise la Présidente à réaliser les démarches nécessaires.

#### ❖ Validation du tableau des emplois pour l'année scolaire 2019/2020

Il est rappelé que lors de la séance du 5 juin dernier, le Comité Syndical avait délibéré pour fixer les horaires de travail des agents. La délibération correspondante a été rédigée comme les années précédentes, uniquement en nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Le Centre de Gestion conseille également, que pour chaque agent, la délibération précise aussi le nombre d'heures annualisé.

La Présidente rappelle donc, au Comité Syndical, le tableau des emplois pour l'année scolaire 2019/2020 :

- **Jocelyne REYMOND-LARUINA** effectue 12 h de travail hebdomadaire, soit 9.49 ch.
  - **Sylviane FUSIER** effectue 38 h de travail hebdomadaire, soit 29.71 ch.
  - **Sylvie FALEMPIN** effectue 35.67 ch. de travail hebdomadaire, soit 29.17 ch.
  - **Anne ROUX** effectue 34 heures de travail hebdomadaire, soit 22.40 ch.
  - **Françoise PELLET** effectue 21 h de travail hebdomadaire, soit 18.31 ch.
  - **Marie-Josèphe SALOMON** effectue 30.83 ch. de travail hebdomadaire, soit 26.08 ch.
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve et accepte à l'unanimité, ce complément d'informations au tableau des emplois du temps du personnel, et autorise la Présidente à réaliser les démarches nécessaires.

#### ❖ Proposition d'adhésion au plan de formation mutualisé du territoire Cœur de Savoie

En juillet 2018, le CNFPT et le Centre de Gestion ont lancé une procédure destinée à la conception de plans de formations mutualisés pour les communes de moins de cinquante agents. Le plan de formation mutualisé du territoire Cœur de Savoie a été présenté au comité technique du Centre de Gestion, qui l'a approuvé le 9 juillet dernier.

La Présidente informe donc le Comité Syndical que depuis cette date, le SIVU est éligible à ce plan. De ce fait, cela lui permettra de répondre aux obligations de formation et de bénéficier d'une offre adaptée aux besoins de la collectivité au plus près de notre territoire, ainsi que la priorité d'accès aux stages de formation. Cette adhésion n'a aucune incidence financière pour le syndicat intercommunal scolaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve et accepte à l'unanimité l'adhésion au plan de formation mutualisé du territoire Cœur de Savoie, et autorise la Présidente à réaliser les démarches nécessaires.

### ❖ **Validation du dossier document unique**

La Présidente rappelle au Comité Syndical, qu'en tant qu'employeur, la loi impose d'évaluer les risques qui existent dans la collectivité en matière de santé et de sécurité des salariés au travail. La réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) :

- présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés
- comprend un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la collectivité.
- Il représente le point de départ de la démarche de prévention du SIVU, puisqu'il sert de base pour définir un plan d'action.

Le 5 septembre dernier, le CHSCT du centre de gestion, a été saisi pour avis sur le document unique du Syndicat Intercommunal Scolaire, et ce dernier a reçu un avis favorable des représentants des collectivités et du personnel. La Présidente remercie Clotilde DOUCHEMENT pour son investissement sur ce dossier.

La Présidente demande donc au Comité Syndical d'approuver ce document, pour ensuite le transmettre au médecin de prévention référent du service de médecine préventive du Centre de Gestion de La Savoie.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré demande que l'intitulé du document unique identifie bien le SIVU Scolaire et non l'école, et approuve à l'unanimité, le dossier document unique d'évaluation des risques professionnels du SIVU. La Présidente est chargée de finaliser ce dossier.

### ❖ **Proposition de réfection en peinture des 2 salles de classe de maternelle**

Pour faire suite aux travaux de rénovation des salles de classe de l'étage, réalisés pendant les vacances d'été, par l'entreprise Les Peintres du Gelon, la Présidente propose au Comité Syndical de procéder aussi à la réfection en peinture des 2 salles de classe maternelle.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré suggère qu'un calendrier prévisionnel de ces travaux soit validé avec les enseignants et vote à l'unanimité, la proposition de réfection en peinture des 2 salles de classe de maternelle.

### ❖ **Proposition de facturation à la ½ heure de la garderie du soir**

La Présidente rappelle au Comité Syndical que la facturation de la garderie du matin s'effectue à la ½ heure et que la facturation de la garderie du soir pour les créneaux horaires de 16 h 30 à 17 h 30 et de 17 h 30 à 18 h30, s'effectue à l'heure.

Pour faire suite à la demande de parents lors de la réunion de rentrée scolaire, la Présidente propose la facturation de la garderie du soir à la ½ heure également.

Après demande de faisabilité auprès l'agence Agate qui s'occupe des paramétrages du logiciel de facturation Berger Levraut et de la liaison avec la tablette, ces modifications sont techniquement réalisables, mais restent complexes en cours d'année scolaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré rappelle, que cette demande de modification en cours d'année scolaire ne serait pas conforme au règlement intérieur en vigueur, et vote à l'unanimité, pour une facturation à la ½ heure de la garderie du soir pour la prochaine rentrée scolaire.

### ❖ **Proposition et validation des taux horaires du prestataire en charge de l'entretien des locaux**

Il est rappelé au Comité Syndical que Madame Marie-Josèphe SALOMON est le prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale depuis deux ans maintenant. Les tarifs n'ont subi aucune augmentation durant toute cette période. La Présidente informe les membres du Comité Syndical des taux horaires qui seront appliqués pour l'année 2020, à savoir :

- ✓ Heures de ménage : 17 €uros de l'heure,
  - ✓ Entretien des locaux, salage et déneigement à la pelle : 24 €uros de l'heure,
  - ✓ Espaces verts : 31 €uros de l'heure.
- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité, ces tarifs horaires pour l'année 2020.

### ❖ **Questions et informations diverses**

- Incident de livraison de fuel : le dossier est toujours en cours, à ce jour. Notre assureur GROUPAMA déclare CHARVET LA MURE BIANCO comme seul responsable et demande de nous verser la somme de 1 572 €uro, suite au devis présenté pour le nettoyage de la façade et du sol tachés par le déversement de fuel lors de sa livraison. Un recours a été lancé le 24 septembre 2019 et sera relancé tous les mois jusqu'à obtention de cette indemnité.
- Suite à une réclamation effectuée par le Syndicat intercommunal, un avoir de 409 €uros de la société Orange, et un geste commercial de 108 €uros de l'entreprise VEODIS ont été obtenus. Ces indemnités sont attribuées au SIVU, pour faire suite à la panne téléphonique du standard de l'école et à la facture d'intervention de VEODIS pour un montant de 490 €.
- Le contrat du photocopieur de l'école arrivant à échéance en début d'année prochaine, et suite à l'offre de prix présenté lors de la réunion du Comité syndical de juillet dernier, la Présidente a, à nouveau demandé un geste commercial auprès de l'entreprise BSO. Voici les tarifs proposés par la commerciale :
  - 3.80 € les 1000 copies NB, au lieu de 4.70 € actuellement
  - 38 € les 1000 copies couleurs, au lieu de 47 € actuellement.Suite à cette proposition jugée intéressante, un contrat a été signé avec l'entreprise BSO pour une durée de 5 ans. Et le photocopieur de l'école vient d'être remplacé par un autre plus récent, permettant l'impression depuis une clé USB.
- Suite à des lettres de relance envoyées auprès des familles, les factures des services périscolaires sont quasiment toutes honorées

- Les membres du Comité Syndical sont informés d'un nouvel incident lors du transport scolaire. Deux familles ont été reçues en mairie de la Chavanne. La Communauté de Communes Cœur de Savoie a été informée des faits, et le chauffeur a été réprimandé par le syndicat intercommunal, pour son comportement envers les enfants.
- Cette année encore le SIVU a participé à l'opération brioches de l'APEI. Des brioches ont été achetées par le syndicat pour venir agrémenter le dessert des enfants à la cantine le vendredi 11 octobre dernier.
- Le bilan financier, de l'année scolaire 2018/2019, de l'association des Petits de Planaise a été présenté par la Présidente. Les membres du Comité Syndical proposent à l'unanimité le versement de la somme de 1500 € afin de participer aux activités de l'année scolaire 2019/2020, et le solde reste disponible sur demande.
- Deux chariots de transport ont été achetés afin de faciliter le déplacement des valises de la classe mobile
- La présidente propose d'acheter une table-bancs qui serait installée dans la cour de l'école, pour permettre aux enfants de faire des coloriages lors des récréations. Les membres du SIVU sont favorables à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 4 novembre 2019 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 4 novembre 2019

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE – PLANAISE  
36, Route des Îles  
73800 - PLANAISE

